



MOR180601T-10095

Marché de Services relatif à la réalisation de trois sessions de formation sur « *les techniques de capitalisation orientée migration* »

Code Navision : MOR 180601T

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 09 janvier 2023

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Réalisation de trois sessions de formation sur les « Techniques de capitalisation orientées migration »	
REFERENCES ENABEL	MOR180601T-10094

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Khadija BIJA
FONCTION :	Experte contractualisation et administration
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, 3 ^{ème} étage, Agdal- Rabat
E-MAIL :	Khadija.bija@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à khadija.bija@enabel.be, au plus tard le 09 janvier 2023.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none">• la gestion administrative et le secrétariat ;• le déplacement, le transport et l'assurance ;• la documentation relative aux services,• les honoraires ;• les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;• la production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ;• les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la sources à l'exception de la TVA ;• le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>

DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'identification complétée et signée ; • Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ; • Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; • Formulaire d'offre de prix complété et signé ; • Note méthodologique incluant le planning d'exécution ; • CV du consultant affecté à l'exécution du marché (le cas échéant, Enabel se réserve la faculté d'exiger les attestations de référence/ bonne exécution qui démontrent les expériences présentées par le soumissionnaire).
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Nazha BOUJDADI
FONCTION :	Responsable Suivi-Evaluation, Communication & Digitalisation/ fonctionnaire dirigeant du présent marché
E-MAIL :	nazha.boujdadi@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	<p>Les services seront exécutés dans les régions de Beni Mellal- Khenifra, Souss-Massa et l'Oriental ; et au domicile/bureau du prestataire.</p> <p>La réunion de cadrage sera tenue dans les locaux du projet DEPOMI, sis à avenue Fal Ould Oumeir, N°73, 3^{ème} étage, Agdal- Rabat.</p>
Durée d'exécution	<p>Le nombre de jours de travail de la mission est fixé à 19 jours, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 jours pour le briefing et la préparation, - 9 jours pour la réalisation des sessions de formation, et - 4 jours pour la rédaction des livrables. <p>Les services doivent être prestés entre février et mars 2023. La période exacte d'exécution sera convenue d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.</p>

4 Termes de références

Réalisation de sessions de formation sur « les techniques de capitalisation orientées migration »

4.1 Contexte global

Le projet « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional : DEPOMI » est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, en partenariat avec le Ministère délégué du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Département des Marocains résidant à l'étranger.

L'intervention répond à deux objectifs stratégiques de l'UE :

- Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits ;
- Accroître la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité.

Le projet vise à intégrer progressivement la dimension de la migration dans les politiques et stratégies publiques aux niveaux national et local au Maroc, et s'articule sur cinq résultats, notamment :

1. Le Ministère en charge de la migration coordonne et capitalise les interventions en coopération avec les régions
2. La gouvernance et la planification stratégique de la migration sont mises en œuvre au niveau régional
3. L'intégration progressive des migrants au niveau économique et social est favorisée
4. La mobilisation des MRE pour contribuer au développement territorial des régions est facilitée
5. La mobilité est favorisée au niveau de chaque région

4.2 Description de la prestation

Justification de la mission

Le projet DEPOMI prévoit, pour atteindre ses objectifs, d'appuyer ses partenaires et de renforcer les compétences de ceux-ci en matière de capitalisation axée sur la migration. En effet, une gouvernance migratoire de qualité et fondée sur les droits humains repose notamment sur le renforcement des compétences et la formation des cadres en charge des dossiers migration.

4.3 Objet et résultats de la prestation

Objet de la prestation

Au regard de ses cinq résultats escomptés, le projet DEPOMI cherche à renforcer les capacités de ses partenaires en matière de capitalisation orientée migration dans les trois régions cibles.

Résultats de la prestation

Les résultats attendus à travers cette formation sont :

- 1) Initier les participants aux concepts de la capitalisation ;
- 2) Outiller les participants pour leur permettre de réaliser des processus de capitalisation dans leurs fonctions respectives.

Prestations à fournir

Préparer et animer une formation de 3 jours dans chaque région cible (3) destinée à l'ensemble des partenaires du projet DEPOMI

Méthodologie :

Le prestataire remettra dans son offre, une note méthodologique détaillée qui explicitera la compréhension qu'il a des termes de référence et de l'objectif de la mission, en précisant les différentes étapes, et il spécifiera la façon dont il prévoit l'exécution de chacune d'entre elles. Ces éléments feront partie des critères d'évaluation des offres techniques.

Au cours de la formation, il est demandé de respecter, dans la mesure du possible, les consignes suivantes :

- Utiliser un langage simple afin d'expliquer les concepts et définitions techniques de la manière la plus claire possible
- Adopter une méthode active et dynamique de formation ;
- Se montrer original dans l'animation de la formation ;
- Au-delà de la partie théorique, le module de formation doit également être orienté vers des cas pratiques ;
- Tous les exemples et cas pratiques étudiés lors de cette formation devraient couvrir l'ensemble des publics cibles du projet DEPOMI (ressortissants des pays tiers (RPT), Marocains résidant à l'étranger (MRE), MRE de retour et jeunes Marocains) ;
- Fournir des documents annexes précis et directement liés au sujet de la formation, que les participants pourraient lire en complément du module ;
- Intégrer la dimension genre dans la formation.

Institutions et partenaires potentiellement participants:

- Les cadres des directions du Département des MRE :
 - Direction de la Coopération, des Etudes et de la Coordination sectorielle,
 - Direction des Affaires de la migration,
 - Direction de la Communication et de la Mobilisation des Compétences des Marocains du Monde,
 - Les cadres des Maisons des MRE,
- Les cadres des Conseils des régions,
- Les cadres des Wilayas,
- Les cadres des services déconcentrés (au niveau national et régional),
- Les professeurs d'Université et les doctorants,
- Les membres des organisations de la société civile,
- Les membres du projet DEPOMI.

Profil recherché :

Le profil du formateur doit répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum Master) dans l'une des spécialités suivantes : économie, pédagogie, sciences sociales ou autre discipline pertinente à l'objet de la mission ;

- Avoir réalisé au minimum 3 prestation de capitalisation au profit des projets de développement
- Avoir réalisé 2 prestations dans le domaine de la migration au Maroc.

4.4 Phasage et livrables attendus

Le phasage de la prestation et les livrables attendus sont

Phase 1 : Préparation de la prestation

Avant organisation des sessions de formation, une réunion de cadrage sera tenue le prestataire retenu suite à laquelle le prestataire est amené à élaborer et soumettre pour validation par la direction du projet DEPOMI les livrables suivants :

- **Compte rendu de la réunion,**
- **Note conceptuelle,** qui doit inclure, entre autres, l'introduction, le contexte, les principaux concepts et définitions, les différentes séquences de la formation et leur contenu.
- **Manuel de formation,** qui sera le document pédagogique utilisé par le formateur pour l'animation de la formation. Il spécifiera notamment l'objectif de chaque activité de formation prévue dans la note conceptuelle, et décrira le déroulement et le programme de formation, en fixera la durée et définira précisément les techniques et méthodes pédagogiques prévues. Il reprendra également le matériel nécessaire et les présentation PPT prévue pour l'animation de la formation.

Phase 2 : organisation des sessions de formation

Les livrables attendus au terme de cette phase sont :

- Listes de présence par région,
- Fiches d'évaluation à chaud,

Phase 3 : rédaction des livrable finaux :

Le livrable attendu est :

- **Rapport final de la formation,** qui reviendra sur le déroulement de la formation, l'évaluation des acquis et de satisfaction ainsi que les recommandations.

4.5 Planning provisoire de réalisation

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à 19 jours ouvrables à compter du lendemain de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations. Les jours sont répartis comme suit :

- 6 jours pour la préparation de la formation et l'élaboration de la note conceptuelle et du guide de formation ;
- 2 jours de formation dans la région de Béni Mellal – Khénifra ;
- 2 jours de formation dans la région de l'Oriental ;
- 2 jours de formation dans la région du Souss-Massa ;
- 4 jours pour l'élaboration des livrables finaux.

Les détails de chaque phase de la prestation sont :

Phases	Activités	Lieu	Livrables	Durée
Phase 1	-Réunion de cadrage/ briefing avec l'équipe du projet ;	Locaux du projet DEPOMI, Rabat	1- Compte rendu de la réunion 2- Note conceptuelle 3- Manuel de formation	6 jours

	-Elaboration des outils pédagogiques de formation	Domicile du prestataire		
Phase 2	Réalisation des sessions de formations dans les trois régions	Béni Mellal – Khénifra Oriental Souss-Massa	-Listes de présence par région, -Fiches d'évaluation à chaud,	9 jours (3 jours de formation /région)
Phase 3	Elaboration du rapport global de la prestation	Bureau/ Domicile du prestataire	Rapport final de la prestation	4 jours
Total des jours				19 jours

Le travail aura lieu principalement au bureau/ domicile du prestataire, et dans la zone d'action du projet (3 régions du projet : Oriental, Souss-Massa et Béni Mellal-Khénifra).

Le prestataire présentera dans son offre un planning d'exécution prévisionnel et indicatif de la formation. Ce chronogramme, qui pourra librement s'inspirer des indications contenues dans les présents termes de référence, sera validé en séance participative, par l'équipe du projet et sa cellule communication.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes : nazha.boujdadi@enabel.be ; zakaria.khatla@enabel.be.

La facture originale (en deux exemplaires) est envoyée à l'adresse suivante :

Projet DEPOMI
Enabel-Agence belge de développement
73, Avenue Fal Ould Oumeir
3^{ème} étage
Agdal Rabat. Maroc.

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en **Dirhams**.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

Le paiement sera effectué en trois tranches. Les tranches de paiement sont les suivantes :

- Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour la phase 1 après réception et acceptation des livrables y afférents,
- Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour les phases 2 et 3 après réception et acceptation des livrables y afférents.

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²
AUTRE ³			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL		BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵		PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MOR180601T-10094, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et hors TVA :

N° phase	Désignation	Unité	Quantité	P.U en dhs HT	Total en dhs HT
1	Réunion de cadrage et préparation	H/j	6		
2	Réalisation des sessions de formations dans les trois régions	H/j	9		
3	Rédaction des livrables	H/j	4		
Nombre total des jours					19
Total en dhs Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs toutes Taxes Comprises					

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf\(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf\(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombe dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné

lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature